

Décret n° 2025 - 1 du 10 janvier 2025
portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du Gouvernement :

1. Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale : **M. Firmin AYEISSA**
2. Ministre d'Etat, Ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation : **M. Alphonse Claude NSILOU**
3. Ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie : **M. Pierre OBA**
4. Ministre d'Etat, ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement : **M. Pierre MABIALA**
5. Ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux : **M. Jean-Jacques BOUYA**

6. Ministre de la défense nationale : **M. Charles Richard MONDJO**
7. Ministre de l'intérieur et de la décentralisation :
M. Raymond Zéphirin MBOULOU
8. Ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs : **M. Gilbert MOKOKI**
9. Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger : **M. Jean-Claude GAKOSSO**
10. Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche :
M. Paul Valentin NGOBO
11. Ministre des finances, du budget et du portefeuille public :
M. Christian YOKA
12. Ministre des hydrocarbures : **M. Bruno Jean Richard ITOUA**
13. Ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement : **M. Thierry Lézin MOUNGALLA**
14. Ministre des zones économiques spéciales et de la diversification économique : **M. Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA**
15. Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande :
Mme Ghislaine Ingrid Olga EBOUKA BABAKAS
16. Garde des sceaux, Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones : **M. Aimé Ange Wilfrid BININGA**

17. Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique :
M. Rigobert MABOUNDOU
18. Ministre de l'économie fluviale et des voies navigables :
M. Honoré SAYI
19. Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :
M. Josué Rodrigue NGOUONIMBA
20. Ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo :
Mme Arlette SOUDAN NONAULT
21. Ministre de l'économie forestière :
Mme Rosalie MATONDO
22. Ministre de la santé et de la population :
M. Jean Rosaire IBARA
23. Ministre de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public/privé :
M. Denis Christel SASSOU NGUESSO
24. Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :
M. Emile OUOSSO
25. Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi :
M. Hugues NGOUELONDELE
26. Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :
M. Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES
27. Ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat :
Mme Jacqueline Lydia MIKOLO

28. Ministre de l'enseignement supérieur :

Mme EMMANUEL née Delphine Edith ADOUKI

29. Ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation :

M. Jean Luc MOUTHOU

30. Ministre de l'enseignement technique et professionnel :

M. Ghislain Thierry MAGUessa EBOME

31. Ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique :

M. Léon Juste IBOMBO

32. Ministre de la promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle :

Mme VOUMBO YALO née Inès Nefer Bertille INGANI

33. Ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale :

M. Ludovic NGATSE

34. Ministre des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire :

Mme MBOUKOU KIMBATSA née Irène Marie Cécile GOMA

35. Ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs :

Mme Lydie PONGAULT

36. Ministre de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier :

M. Juste Désiré MONDELE.

37. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat: **M. Joseph Luc OKIO**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 10 janvier 2025.



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement,



Anatole Collinet MAKOSSO.-